

2021-06-07

Lundi, le 7 juin 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, sept juin deux mille vingt et un (07-06-2021) à dix-neuf heures trente en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE les séances sont à huis clos pour respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les séances seront enregistrées et déposées sur le site internet ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

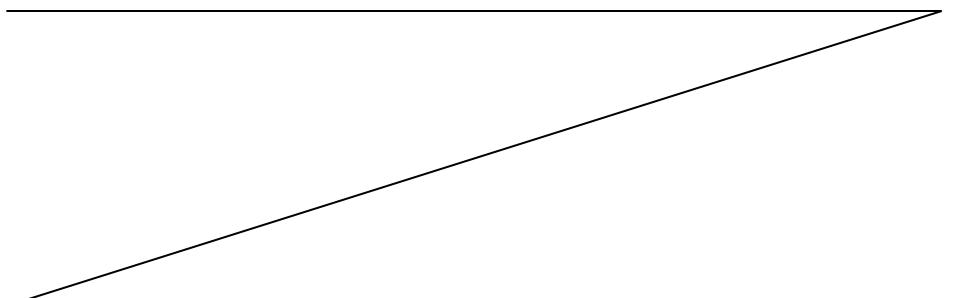
202106-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée



Lundi, le 7 juin 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, sept juin deux mille vingt et un (07-06-2021) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport du maire ;
- 10° Règlement numéro 371 portant sur la gestion contractuelle ;
- 11° Emploi – Accueil ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Règlement numéro 370 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme **AccèsLogis Québec** ;
- 15° Ouverture des soumissions pour les travaux de construction – Chalet du terrain de balle ;
- 16° Offre de service pour le suivi de l'eau souterraine – 1609 Principale ;
- 17° Circulation sur le chemin de l'Étoile-du-Nord ;
- 18° Demande de subvention pour « Les samedis des amis » ;
- 19° Choix d'option en incendie ;
- 20° Demande de contribution financière 2021-2022 Place aux jeunes des Sources ;
- 21° Demande d'appui à la Chambre des communes visant à créer au Canada un service d'écoute téléphonique national pour la prévention du suicide ;
- 22° Programme triennal d'immobilisations ;
- 23° Présentation des résultats de sondage ;
- 24° Demande au fond FRR volet 2 - 3 500 \$ pour le développement 3D du parc-école ;
- 25° Visite du camp de jour à la caserne de pompier le 14 juillet, date non confirmée, est-ce que quelqu'un pourrait être présent ?
- 26° Demande de subvention en gestion des actifs – Subvention fédéral 90% jusqu'à 50 000 \$;
- 27° Demande de résolution – Subvention Espace Muni pour un sentier nourricier traversant le parc ;
- 28° Demande de résolution – Espace vivant (Skate-park et espace vert) comme remplacement au terrain de tennis dans le cadre du programme Initiative pour des collectivités en santé, subvention 100% de 5 000 \$ à 250 000 \$;
- 29° Musique au Marché ;
- 30° Voirie ;
- 31° Varia ;

- 31.1° Élection – vote par correspondance ;
- 31.2° Plainte – Collecte de gros rebuts ;
- 31.3° CCU – Cantine mobile et terrain de balle ;
- 31.4° Demande du responsable de la bibliothèque ;
- 31.5° Ponceau chemin de l’Arc-en-Ciel ;
- 31.6° Chemin du Pékan ;
- 31.7° Vitesse Chemin Saint-Rémi (30 km) / Route 257 (30 à 40 km) ;
- 31.8° Projet étudiant – avance de fonds aux Loisirs Saint-Adrien ;
- 31.9° Report des soumissions pour les travaux de construction – Chalet du terrain de balle ;
- 31.10° Demande de prolongation au Ministère de l’éducation du Québec (Programme PAFIRS) ;
- 31.11° Appui à la FQM - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

2021-06-137

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE l’ordre du jour soit accepté comme tel et qu’il demeure ouvert jusqu’à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et qu’ils en ont pris connaissance ;

202106-138

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 et qu’ils en ont pris connaissance ;

202106-139

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202106-140

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202100245 = Mégaburo : lecture de compteur	138.85 \$
202100246 = Petite caisse : poste et breuvages	300.00 \$
202100247 = Hydro-Québec : éclairage de rues	153.53 \$
202100249 = Copernic : renouvellement de l'adhésion	50.00 \$
202100250 = Coopérative de solidarité : prêt résolution 202105-125	5 000.00 \$
202100251 = Bell Canada : téléphone pour agent de développement	315.64 \$
202100252 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202100253 = Ferme Lait Sangliers des Bois : chapiteau	1 500.00 \$
202100254 = Hydro-Québec : électricité au chalet des loisirs, centre communautaire, station d'épuration, garage et station de pompage	3 672.00 \$
202100255 = Hydro-Québec : station de pompage	29.55 \$
202100256 = Richard Viau : glissoire, rapid flo pour loisirs	195.44 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE MAI : 77 255.33 \$

TOTAL DES REVENUS DE MAI : 95 529.88 \$

2021900120 à 123 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 193.00 \$
2021900124 à 127 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 339.00 \$
2021900128 à 131 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	2 643.00 \$
2021900132 à 135 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (4 semaines)	2 487.00 \$
2021900116 et 119 = Stephen Channer (2 semaines) pelouse	430.79 \$
2021900117 et 118 = Aline Piché (2 semaines) embellissement	992.10 \$
2021900136 = Maxime Allard : rémun. des élus pour juin 2021	284.80 \$
2021900137 = Claude Blain : rémun. des élus pour juin 2021	284.80 \$
2021900138 = Claude Dupont : rémun. des élus pour juin 2021	284.80 \$
2021900139 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour juin 2021	284.80 \$
2021900140 = Francis Picard : rémun. des élus pour juin 2021	284.80 \$
2021900141 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour juin 2021	853.88 \$
2021900142 = Richard Viau : rémun. des élus pour juin 2021	284.80 \$
202100258 à 261 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire (4 semaines), grand ménage	1 770.00 \$
2021900262 à 265 = Lucie Lemelin (4 semaines) : compostage, frais de déplacement pour 6 semaines	2 400.00 \$
202100266 = Mégaburo : photocopies – service de compteur	152.89 \$
202100267 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202100268 = Vivaco : tuyau BNQ 4, manchon flexible, tuyau polyet. essence, pinceau, teinture, vis à bois, peinture aérosol, tire-fond, kit de torche à la demande, coude 45, réduit, ruban scellant, adaptateur male, ciment, bois traité, essence, eau, peinture aérosol orange, géotextile	21 579.72 \$
202100269 = Therrien Couture Jolicoeur : préparation du règlement 352 gestion contractuelle	1 024.43 \$
202100270 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	4 652.71 \$
202100271 = MRC des Sources : quote-part 2021 – versement 2 de 4	19 337.00 \$
202100272 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part juin 2021	2 611.92 \$
202100273 = Pelletier et Picard : ballast, lampe fluorescent, électricien	204.72 \$
202100274 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 611.98 \$
202100275 = Infotech : webinaire Sygem	281.69 \$
202100276 = Pierre Therrien : frais de déplacement	50.20 \$
202100277 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	20.00 \$
202100278 = Sintra : pierre MG20B	1 770.15 \$
202100279 = JU Houle : grille, cadre, topmix	1 218.76 \$
202100280 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	190.57 \$

202100281 = Ministère de la Sécurité publique : 1 ^{er} versement	
Service de la Sûreté du Québec 2021	23 693.00 \$
202100282 = La Sablière : retour ciment avec armature – projet Mont Ham	558.78 \$
202100283 = Pneus et mécanique Vachon : pneus, carcasses, scellant, déchetage, valve	2 618.61 \$
202100284 = J.N. Denis : garde-boue	61.91 \$
202100285 = Charest International : boulon, cover, antigel, capteur, buzzer, crédit core	813.94 \$
202100286 = Desroches : diesel	4 668.60 \$
202100287 = Sidevic : kleenflo, channellock, ajust load carb tester,	
202100288 = Plasma Forme : cerceau, grille, poignée (laser, pliage)	980.58 \$
202100289 = Agritex : filtre à air, à l'huile, élément	288.93 \$
202100290 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	749.60 \$
202100291 = Oxygène Bois-Francs : acétylène	16.39 \$
202100292 = Centre agricole Wotton : chain, maill, roulement, câble trot.	127.95 \$
202100293 = Défi handicap des Sources : contribution financière	350.00 \$
202100294 = Récup Estrie : 2 ^e versement	917.00 \$
202100295 = Excavation TF : travaux de pelle	431.16 \$
202100296 = Stephen Channer : bottes de travail	126.46 \$
202100297 = Louise Morin : rémunération du responsable de la bibliothèque (4 semaines)	180.00 \$
202100298 = Centre d'extincteur SL : inspection des extincteurs	160.08 \$
202100299 = H ₂ O Innovation : contrat de service pour mai 2021	580.62 \$
202100300 = Consultants GTE : cueillette d'informations, traitement des données et suivi	653.20 \$
202100301 = Gesterra : traitement des déchets résidentiels, redevance à l'enfouissement	2 139.87 \$
202100302 = Distribution SecurMed : gant nitrile, veste coton ouaté orange, gant coton, onguents, lingettes, trousse premiers soins, compresse abdo, lunette anti-rayures, lunette soleil, drap de survie, imperméable	654.80 \$
202100303 = BOJAK : bas, sarrau, pantalon big bill, bottes de travail	325.89 \$
lampe de poche, cob led swiv light, lag screw stainless, huile de coupe, lock washer, hex bolt	1 251.76 \$
202100304 = Jonathan Mercier : hébergement du site web, réservation du nom de domaine	80.00 \$
202100305 = Hydro Québec : éclairage des rues	158.64 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<u>122 282.87 \$</u>

202106-141

Il est proposé par le conseiller Maxim Allard
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DU MAIRE

202106-142

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt du rapport du maire.

QUE le rapport du maire soit distribué à chaque porte.

Adoptée

**RÈGLEMENT NUMÉRO 371 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 352 PORTANT SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement numéro 352 portant sur la gestion contractuelle le 3 juillet 2018 à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021 c. 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur à cette date ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 124 de cette loi impose aux municipalités l'obligation de prévoir, dans le règlement portant sur la gestion contractuelle, des mesures pour favoriser, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et ce, pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 352 portant sur la gestion contractuelle afin d'y intégrer des mesures pour favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, conformément à l'article 124 de la loi précitée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 371 modifiant le Règlement numéro 352 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 3 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 3 mai 2021 ;

202106-143

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ADRIEN DECRETE CE QUI
SUIT :**

**ARTICLE 1. MESURES AFIN DE FAVORISER LES BIENS
ET SERVICES QUÉBÉCOIS**

Le *Règlement numéro 352 portant sur la gestion contractuelle* est modifié par l'ajout, après le chapitre 2 intitulé « Mesures visées à l'article 938.1.2 du Code municipal », du chapitre 2.1 qui se lit comme suit :

« Chapitre 2.1 - MESURES VISÉES À L'ARTICLE 124 DE LA LOI INSTAURANT UN NOUVEAU RÉGIME D'AMÉNAGEMENT DANS LES ZONES INONDABLES DES LACS ET DES COURS D'EAU, OCTROYANT TEMPORAIREMENT AUX MUNICIPALITÉS DES POUVOIRS VISANT À RÉPONDRE À CERTAINS BESOINS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS

Section I - MESURES AFIN DE FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS DE MÊME QUE LES FOURNISSEURS, ASSUREURS ET ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

33.1. Pour la période allant du 25 juin 2021 au 25 juin 2024, la Municipalité favorise, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au SAP, l'acquisition de biens et la fourniture de services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

À cet effet, la Municipalité favorise l'acquisition de biens créés et fabriqués au Québec de même que la fourniture de services par des entreprises québécoises. La Municipalité favorise également les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et qui peuvent répondre à ses besoins.

Lorsque la Municipalité procède à la sollicitation et à l'adjudication d'un contrat par demande de prix, appel d'offres sur invitation ou de gré à gré, elle doit s'assurer d'inviter des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui sont en mesure de lui offrir des biens et services québécois ainsi que des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

À cet effet, le fonctionnaire responsable de la sollicitation doit prendre les moyens nécessaires afin de favoriser l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au SAP à des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui sont en mesure d'offrir à la Municipalité des biens et services québécois ainsi qu'à des fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. Le fonctionnaire responsable de la sollicitation doit documenter le processus au moyen d'un support approprié.

Le présent article ne peut avoir pour effet de nuire à la saine gestion des dépenses publiques. Advenant le cas où la fourniture de biens ou services par un fournisseur, assureur ou entrepreneur ayant un établissement au Québec ne peut être profitable à la Municipalité, le fonctionnaire responsable de l'appel d'offres doit documenter sa décision en s'appuyant sur des faits objectifs et démontrables.

- 33.2. Dans le cadre d'un appel d'offres par invitation lancé en vertu du présent règlement, la Municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à un soumissionnaire qui n'a pas déposé la soumission la plus basse conditionnellement à ce que le prix de sa propre soumission n'excède pas le prix de la soumission la plus basse de plus de 5 %.
- 33.3 Dans le cadre d'une demande de prix transmise à plusieurs fournisseurs, la Municipalité se réserve le droit d'offrir à un fournisseur local ayant proposé un prix supérieur à un fournisseur « non local » la possibilité de réduire son prix à celui du fournisseur « non local ».
- 33.4 Dans le cadre d'une demande de prix transmise à plusieurs fournisseurs, la Municipalité peut, en cas d'égalité des prix proposés, favoriser le fournisseur local. »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adoptée

POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – EMBAUCHE

202106-144

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Serge Lapointe au poste de préposé à l'accueil à raison de 21 h par semaine au taux horaire de 15 \$.

Adoptée

**RÈGLEMENT NUMÉRO 370 POUR LA CRÉATION D'UN
PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS
QUÉBEC**

- ATTENDU QU' un avis de motion du Règlement numéro 370 relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec a été donné le 3 mai 2021 ;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 3 mai 2021 ;
- ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle ;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes ;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

202106-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en ce qui suit :

• Travaux d'infrastructures

Les coûts reliés aux travaux d'infrastructures pour le branchement aux services municipaux tels qu'égoûts et aqueduc pourraient être assumés par la municipalité.

• Don de terrains

Le don d'un terrain permettant la construction d'unités d'habitation pourrait être fait par la municipalité.

• Aide financière additionnelle

Une aide financière additionnelle par unité de logement pourrait être versée à l'obtention de l'engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec pour pallier aux coûts de la construction.

• Crédit de taxes foncières.

Un crédit de taxes foncières correspondant à 100% des taxes foncières pourrait être octroyé à la fin des travaux de construction, et ce, pour une période maximale de 5 ans.

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à un bâtiment pouvant faire l'objet d'une aide financière est contestée, l'aide n'est versée, avec réajustement s'il y a lieu, qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

La Municipalité de Saint-Adrien s'engage également à participer au programme de supplément au loyer de la Société d'Habitation du Québec, à raison de 50% ou plus des unités de logement prévues au projet, pour un montant annuel équivalent à 10% des coûts reliés audit programme, et ce, pour une période minimale de 5 ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi et sera publié sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'ÉLECTRICITÉ CHALET DU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QU' aucune soumission n'a été reçu dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QU' après vérification avec quelques entrepreneurs, nous constatons que les disponibilités d'ici la fin de l'année sont à toute fin pratique nulle ;

202106-146

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se voit donc dans l'obligation de demander de nouvelles soumissions et que la date de réception des nouvelles soumissions soit le lundi 4 octobre 2021 à midi avec une date de réalisation des travaux au 1^{er} mai 2022.

Adoptée

OFFRE DE SERVICE POUR LE SUIVI DE L'EAU SOUTERRAINE – 1609 PRINCIPALE

202106-147

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate la firme Inneo Environnement à procéder à l'installation des puits d'observation et la réalisation du suivi environnemental de l'eau souterraine pour le site situé au 1609 rue Principale. Ce suivi sera réalisé à chaque saison (été et automne 2021 et printemps 2022) sur une période d'un an et réévalué par la suite.

Le coût pour ces travaux est de 12 240,50 \$.

Adoptée

CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE L'ÉTOILE-DU-NORD

202106-148

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil autorisent l'installation de panneaux de vitesse à 30 km sur le Chemin de l'Étoile du Nord.

Adoptée

DEMANDE DE SUBVENTION POUR « LES SAMEDIS DES AMIS »

202106-149

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser une subvention au montant de 300 \$ à même le budget de la culture pour « Les samedis des amis » qui auront lieu de 11 h à midi les 26 juin, 10 juillet, 24 juillet, 7 août, 21 août et 4 septembre 2021.

Adoptée

CHOIX D'OPTION EN INCENDIE

Ce point sera traité à l'ajournement prévu le 15 juin 2021 à 19 h.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021-2022 PLACE AUX JEUNES DES SOURCES

202106-150

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement au Programme de Place aux jeunes 2021-2022. Le montant de la contribution sera de 500 \$.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI – CHAMBRES DES COMMUNES

202106-151

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui la Chambre des communes dans sa démarche concernant la création d'un service d'écoute téléphonique national.

QUE, étant donné que le taux de suicide alarmant au Canada représente une crise nationale en matière de santé, la Municipalité de Saint-Adrien demande au gouvernement d'agir immédiatement, en collaboration avec les provinces, pour regrouper tous les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide en un seul service national accessible à tous les Canadiens au moyen d'un numéro à trois chiffres faciles à mémoriser (988).

Adoptée

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

202106-152

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le programme triennal d'immobilisations a été déposé en annexe au budget, donc adoptée au même moment que celui-ci.

QUE les membres du conseil autorisent l'envoi des documents à la Commission municipale tel que demandé.

Adoptée

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE SONDAGE

Ce point sera traité à l'ajournement prévu le 15 juin 2021 à 19 h.

DEMANDE AU FOND FRR VOLET 2 POUR LE DÉVELOPPEMENT 3D DU PARC-ÉCOLE

202106-153

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membre du conseil mandatent l'agente de développement Émilie Windsor pour accompagner les membres du comité des Loisirs Saint-Adrien inc. pour préparer une demande de projet FRR Volet 2 pour le développement 3D du parc-école qui sera supervisé par monsieur David Savoie.

Le montant financé sera de 3 500 \$.

Le projet consiste à réinventer le parc-école de notre école primaire afin d'offrir aux jeunes et à l'ensemble de la communauté un lieu diversifié et sécuritaire qui favorise une grande variété de mouvement. Nous désirons intégrer autant que possible des matériaux naturels comme le bois, les pierres et les plantes pour créer des environnements propices à l'exploration, au développement, à la créativité.

Offrir aux jeunes un endroit favorable à la pratique du mouvement naturel et intuitif, c'est contribuer à leur développement global et équilibré et à leur réussite scolaire. Nous souhaitons qu'ils aient hâte de s'y retrouver chaque jour, qu'ils puissent y trouver du plaisir et du défi peu importe leur âge.

Par son emplacement en plein coeur de notre village, le nouveau parc-école bénéficierait également à l'ensemble de la population de Saint-Adrien et des environs. Afin de bien répondre aux besoins et aux attentes des principaux utilisateurs/trices, nous consulterons les jeunes de l'école et du service de garde ainsi que les intervenant(e)s du milieu quant à leur vision d'un parc-école idéal. Il s'agit d'en faire un projet de communauté, où nous pourrions nous doter d'un endroit à l'image du dynamisme grandissant de notre village.

Adoptée

**VISITE DU CAMP DE JOUR À LA CASERNE DE POMPIER LE
14 JUILLET 2021**

202106-154

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Dany Guillemette et
Adrien Gagnon à être présent lors de la visite de la caserne.

Adoptée

**DEMANDE DE SUBVENTION EN GESTION DES ACTIFS
SUBVENTION FÉDÉRALE 90 % JUSQU'À 50 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de
Saint-Adrien mandatent le personnel afin de
présenter une demande de subvention au
Programme de gestion des actifs municipaux
de la Fédération canadienne des
municipalités pour le projet : Programme de
gestion des actifs ;

202106-155

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

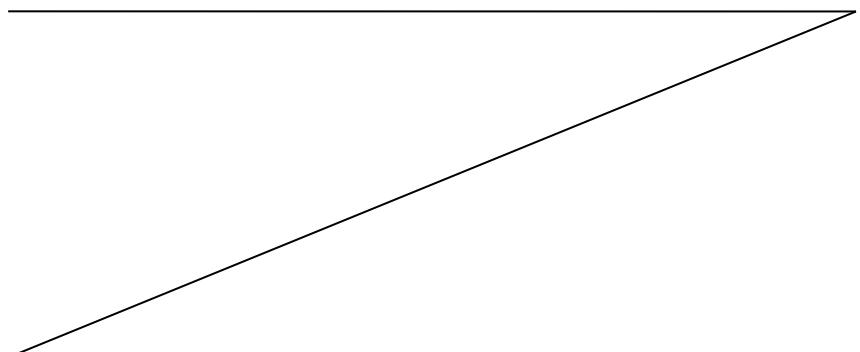
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à mener les activités
suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de
gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des
municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Élaboration d'une politique, d'une stratégie et d'une feuille de
route de gestion des actifs ;
- Évaluation de l'état des actifs essentiels, de l'entretien nécessaire
et des investissements à effectuer ;
- Élaboration d'un plan de gestion des actifs incluant un plan
d'immobilisation et un plan financier à long terme ;
- Élaboration d'une planification des travaux à être effectué sur une
période de 10 ans de notre réseau de voirie locale avec les
investissements correspondants ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien consacre 12 000 \$ de son budget
au financement des coûts associés à ce projet.

Adoptée



ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

202106-156

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil municipal autorisent, Maryse Ducharme directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Adoptée

**ESPACE VIVANT (SKATEPARK ET ESPACE VERT) EN
REPLACEMENT AU TERRAIN DE TENNIS DANS LE
CADRE DU PROGRAMME INITIATIVE POUR DES
COLLECTIVITÉS EN SANTÉ – SUBVENTION 100 %
DE 5 000 \$ À 250 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Covid-19 affecte la santé mentale des jeunes de la municipalité de façon significative ;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement et l'activité physique extérieure est une façon de socialiser en respectant les normes sanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de tennis de la municipalité est en mauvais état ;

202106-157

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appuient le projet : Skatepark – espace vivant, dans le cadre de l'appel à projet : Initiative canadienne pour des collectivités en santé et qu'un budget subséquent sera proposé.

Adoptée

MUSIQUE AU MARCHÉ

202106-158

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil autorisent le conseiller Claude Dupont à inviter des chansonniers au Marché quatre (4) samedi, soit 200 \$ par présentation pour un montant global de 800 \$ pris à même le budget de la culture.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*) ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

202106-159

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU

DE permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande ;

DE transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée

PLAINTÉ – COLLECTE DE GROS REBUTS

202106-160

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil municipal aient pris la décision d'adhérer à l'Écocentre de Val-des-Sources à compter du 1^{er} janvier 2021 et que le service de la collecte de gros rebuts ne reviendra pas, tout comme dans chacune des municipalités de la MRC des Sources afin de respecter les exigences du ministère.

Adoptée

CCU – CANTINE MOBILE

CONSIDÉRANT le projet présenté par Samuel Thibault, un des promoteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le permis soit temporaire pour 1 an et après cette période, une évaluation sera faite par les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU' une haie ou une clôture soit installée sur le terrain du casse-croûte afin de le séparer de la propriété voisine sur la rue Principale et ceci pour intimiser le terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'acier pleine de la façade soit changée pour une porte conforme aux normes et qui serait vitrée ;

CONSIDÉRANT QUE les terrasses et galeries respectent ce qui est proposé sur le plan ;

CONSIDÉRANT QU' à l'échéance du permis, si le projet ne connaît pas de suite vers un bâtiment permanent, que le terrain soit remis en état pour un futur promoteur.

202106-161

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent la demande de dérogation mineure selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

CCU – CONSTRUCTION DU CHALET AU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE Les membres du CCU sont informés que le projet présenté est un début pour la mise à niveau des bâtiments qui composent le parc bâti municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Les projets municipaux concernant les bâtiments que ce soit pour les nouvelles constructions ou pour des rénovations devraient être orientés de façon à créer une harmonisation pour tenter de créer une signature de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans cet optique, le conseil devrait se pencher sur les choix de couleur ;

CONSIDÉRANT QUE les toits devraient être en tôle et l'ensemble des matériaux utilisés devraient suivre l'orientation du Règlement concernant les Habitations durables

202106-162

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent la demande de dérogation mineure selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

DEMANDE DU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

202106-163

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de payer les achats de livres jeunesse au montant de 1 266.65 \$ plus taxes à la condition d'être remboursé dès la réception de la subvention de la Caisse Desjardins des Sources qui sera de 1 000 \$.

Adoptée

PONCEAU CHEMIN DE L'ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE le responsable en voirie, Dany Guillemette a eu une demande pour changer un ponceau d'entrée sur le chemin de l'Arc-en-Ciel ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin de l'Arc-en-Ciel est un chemin privé ;

202106-164

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE cette demande soit faite auprès de monsieur Gilles Pellerin, promoteur d'Espace nature Petit Ham.

Adoptée

COMMISSION DE TOPONYMIE – NOUVEAU CHEMIN

ATTENDU QUE Monsieur Réal Tremblay a une propriété sur le Chemin des Sept-Lots ;

ATTENDU QUE cette propriété est dans la zone F-4 qui n'est pas en zone agricole ;

ATTENDU QUE Monsieur Tremblay a débuté la vente de terrains à des fins résidentielles sur des lots distincts subdivisés depuis des années ;

ATTENDU QUE ces lots ne seront accessibles qu'à partir d'un chemin privé ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'intention de s'en porter acquéreur et que l'entretien de ce chemin restera sous la seule responsabilité des propriétaires riverains ;

ATTENDU QUE cette mise en garde concernant l'entretien du chemin privé fait partie intégrante des conditions d'admissibilités pour chaque nouvelle demande de permis de construction ;

ATTENDU QUE pour des raisons de logistique et de sécurité, le promoteur doit donner un nom à son chemin ;

ATTENDU QUE Monsieur Tremblay a choisi de donner le nom de Chemin du Pékan à ce nouveau chemin parce qu'ils ont vu un animal extrêmement rare sur leur terre en la faisant visiter et que la plupart des gens ne savent même pas ce que c'est et en ont encore moins vu un ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit statuer sur ce nom de chemin et rendre cette proposition conforme par résolution ;

ATTENDU QU' il est de la responsabilité de la Municipalité de faire cheminer cette demande jusqu'à la société de toponymie du Québec pour approbation finale ;

202106-165

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil appuient la demande de Monsieur Tremblay pour que son futur chemin porte le nom de « Chemin du Pékan. »

Adoptée

VITESSE CHEMIN SAINT-RÉMI (30 KM) ET ROUTE 257 (30 KM)

202106-166

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil autorisent la réduction de vitesse à 30 km en périmètre urbain sur le chemin Saint-Rémi ainsi que sur la Route 257 près du terrain de balle.

QUE les membres du conseil autorisent le marquage sur la chaussée du 30 km pour une meilleure visibilité.

Adoptée

PROJET ÉTUDIANT – AVANCE DE FONDS AUX LOISIRS SAINT-ADRIEN

202106-167

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil autorisent une avance de fonds pour payer les salaires des monitrices du Camp de jour en attendant le retour des subventions gouvernementales de Service Canada.

Adoptée

DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (PROGRAMME PAFIRS)

CONSIDÉRANT QU' aucune soumission n'a été reçue dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reporter les travaux de construction au printemps 2022 ;

202106-168

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de prolongation et d'autorisation de modifier l'échéancier des travaux au Ministère de l'Éducation du Québec.

Adoptée

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

202106-169

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

Adoptée

STATIONNEMENT PRÈS DE LA CASERNE

Ce point sera traité à l'ajournement prévu le 15 juin 2021 à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202106-170

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit ajournée au mardi 15 juin 2021 à 19 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

